



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 46211

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de mieux encadrer la pratique des actes de chirurgie esthétique. En effet, un récent rapport de la direction générale de la santé, qui fait suite à des accidents graves, indique que les médecins généralistes pratiquant des actes de chirurgie esthétique n'y seraient pas suffisamment formés. La légitimité des spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique et celle des dermatologues n'est pas contestée. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place une formation des généralistes aux actes esthétiques validée par le ministère de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46211

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3226

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)